FRC 4 28227
Case
FRC
24055

MÉMOIRE

SUR

L'ÉCOLE CENTRALE

DES TRAVAUX PUBLICS,

PRÉSENTÉ

A LA COMMISSION DES ONZE

ET AUX COMITÉS

DE SALUT PUBLIC, D'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES TRAVAUX PUBLICS;

Par C. A. PRIEUR (de la Côte-d'or),
Représentant du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DES COMITÉS RÉUNIS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

Messidor, an III.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE

SUR

L'ÉCOLE CENTRALE

DES TRAVAUX PUBLICS,

Présenté à la Commission des onze et aux Comités de salut public, d'Instruction publique et des Travaux publics.

Par C. A. PRIEUR (de la Côte-d'or),
Représentant du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DES COMITÉS RÉUNIS.

---

§. L'ÉCOLE CENTRALE des travaux publics, long-temps méditée par le comité de salut public, eut le premier germe de son existence dans le décret du 21 ventôse an 2, qui créoit en même-temps la commission des travaux publics, et acquit le mouvement nécessaire à son activité par le décret du 7 vendémiaire an 3, contenant le mode d'appel des élèves. Sur l'existence de l'École.

L'École fut placée, par ce dernier décret, sous l'autorité de la commission des travaux publics, qui fut chargée des mesures de détail à prendre

pour achever cet établissement, et lui donner l'organisation la plus parfaite, toutefois en soumettant ces mesures à l'approbation des comités, de salut public, d'instruction publique et des travaux publics, réunis.

Il fallut ainsi en partager la direction et la surveillance, soit à cause de la nouvelle division des pouvoirs faite entre les comités de la Convention après le 9 thermidor, soit parce que la conception de l'École étant sortie du sein du comité de salut public, et les projets de toutes les parties de l'établissement ayant été faits par les coopérateurs que ce comité avoit rassemblés près de lui, il n'y avoit que le mode proposé qui permît de faire marcher l'exécution suivant les plans déjà adoptés.

Mais il en résulta forcément de grandes entraves. On conçoit en effet les lenteurs qu'a dû entraîner l'obligation de recourir sans cesse à une commission et à trois comités, qui connaissaient à peine l'objet dont il s'agissait, et où personne ne pouvait s'en occuper avec l'assiduité qu'une institution de cette importance aurait exigée.

On ne se serait même pas tiré de tout ce qui était à faire pour sa création, ou du moins l'on eût bientôt dévié en tout point de la route primitivement tracée, si les comités n'eussent pris parmi ceux qui avaient concouru à former les

premiers préparatifs de l'École, deux commissaires qui furent chargés de prendre connaissance de toutes les mesures d'exécution, pour en rendre compte, au besoin, aux trois comités. Par ce moyen l'unité de vues fut conservée, et les comités sanctionnèrent successivement ce qui leur fut présenté après l'examen de ces commissaires.

Malgré les difficultés sans nombre inséparables d'un établissement naissant, et aussi vaste que celui-ci, malgré les difficultés non moins grandes que les circonstances politiques y ont encore ajoutées, l'École a reçu la vie et le mouvement. Les leçons y ont commencé le premier nivôse dernier; et depuis ce temps les études y sont continuées sans interruption.

C'est donc un établissement existant et en activité, que l'on a maintenant à considérer.

Le rapport fait par Fourcroy à la Convention le 3 vendémiaire dernier, montre quels furent les principaux motifs de la création de cette École. Les développemens qui y sont annexés en font concevoir le plan avec plus de détails. L'organisation rédigée au nom des trois comités, en transforma les dispositions en réglemens. Enfin, les programmes de l'enseignement polytechnique qui a eu lieu dans les cours préliminaires, et qui indiquent les matières à traiter dans les cours habituels, donneront l'idée de l'ensemble des études

que l'on doit y faire. Ces écrits ont été distribués aux membres de la Convention.

Bientôt on verra paroître le bulletin du travail de chaque mois, dont le premier cahier, qui est très-intéressant, est prêt à imprimer.

Ce journal sera très-propre à justifier l'emploi des moyens que la République fournit à l'École pour l'instruction des élèves. Il sera en même-temps un encouragement pour eux et pour tous ceux qui concourent à leur enseignement, par la publicité donnée à leurs soins et à leurs travaux. Le désir si naturel de mériter les suffrages des hommes éclairés, tendra continuellement à perfectionner les études. Enfin, les résultats qui seront rendus publics, pourront servir de guides à d'autres établissemens d'instruction, et contribueront du moins à répandre des connaissances très-utiles.

Avantages qu'elle promet.

5. Je ne répéterai pas ici ce qui se trouve dans les ouvrages que je viens de citer, et que l'on peut consulter ; je me bornerai à présenter quelques considérations générales sur les avantages que promet l'École centrale des travaux publics.

1.° Elle fournira à la République des élèves parfaitement bien préparés, et qui pourront remplir, avec autant d'utilité que de distinction, les fonctions des différentes sortes d'ingénieurs, connues sous les dénominations suivantes :

Ingénieurs militaires, ou officiers du génie.
Ingénieurs des ponts et chaussées.
Ingénieurs géographes.
Ingénieurs des mines.
Ingénieurs constructeurs pour les vaisseaux.

Avec la seule École des travaux publics, telle qu'elle est montée aujourd'hui, on pourra satisfaire à tous les besoins de ces divers services.

Personne n'ignore dans quel dénuement nous sommes d'ingénieurs de toute espèce ; et cependant que de travaux à faire prochainement !

Les fortifications qu'exigent les nouvelles limites de nos frontières, et nécessaires pour mettre la France à l'abri de toute invasion dangereuse à l'avenir ; l'entretien, la réparation des routes qui ont été si abandonnées depuis quelques années ; l'ouverture et l'établissement des canaux, réclamés de toute part pour la facilité de nos communications intérieures ; les édifices de tout genre à construire pour le service national ; la direction de l'exploitation des mines, qu'il est temps enfin de régler de manière à profiter de toutes les richesses de ce genre que la nature a prodiguées au territoire de la France ; les opérations topographiques pour le cadastre, seul moyen de répartir équitablement l'imposition foncière ; le besoin sans cesse renaissant de la construction des vaisseaux, objet d'une si haute importance pour une République destinée

à être florissante par le commerce extérieur autant que par son industrie du dedans, et décidée à ne pas souffrir qu'aucune puissance usurpe la domination des mers ; quelle vaste carrière aux talens de nos ingénieurs et de nos artistes ! et quels avantages, quelle économie même, la nation ne retirera-t-elle pas de la bonne direction et exécution de tant d'immenses travaux qui lui sont indispensables !

Or, cette bonne direction et cette économie ne s'obtiendront pas si l'on n'a pas un nombre suffisant d'agens éclairés. Le gaspillage, les accidens, les avaries de toute espèce, ne résultent-ils pas nécessairement du défaut de lumières et de surveillance ?

2.° Non-seulement l'École centrale des travaux publics formera des candidats instruits pour les différentes fonctions d'ingénieurs, mais il en sortira des architectes, des hommes propres à faire de grandes entreprises de manufactures, soit dans les arts mécaniques, soit dans les arts chimiques, des dessinateurs de plusieurs genres, des peintres même, des instituteurs pour des sciences aussi rares que précieuses ; enfin, ne fût-ce que des citoyens éclairés qui, suivant leurs dispositions et leur goût, pourroient embrasser la profession dans laquelle ils croiraient le mieux réussir, cela est d'un avantage inappréciable, sur-tout lorsqu'il faut réparer tant

de désastres que les crises révolutionnaires ont entraînées après elles. Qui ne sait en effet combien de talens se trouvent perdus par mille causes, malheureusement, depuis cinq ans, aussi multipliées que variées, mais qui ne concourent pas moins à l'anéantissement d'une masse de lumières que l'on aura long-temps à regretter, parce qu'il faudra réellement long-temps pour la reproduire.

Enseignement qui n'existe nulle part de la même manière.

3.° Par rapport aux objets enseignés à l'École des travaux publics, on doit remarquer plusieurs avantages extrêmement précieux, et qui sont uniques dans leur genre.

Stéréotomie.

La stéréotomie est une science non répandue, mais indispensable à tous les ingénieurs, qui sert de base à l'art des constructions quelles qu'elles soient, qui, plus connue, provoquerait infailliblement le perfectionnement croissant de tous les ouvrages de la main, et dont les élémens seraient par conséquent très-utiles, non pas seulement à nos artistes, mais à nos artisans, pour l'exercice d'un grand nombre de métiers.

Presque rien n'est encore écrit sur cette matière ; et en effet, il n'est pas aisé de le faire avec lucidité et simplicité. Les notions qui en existent éparses se sont communiquées presque toujours par tradition, entre les hommes qui les possédaient et ceux qui avaient à en faire usage, ou bien elles ont été acquises par le propre travail de chacun.

Cependant quelques leçons viennent d'être écrites sur ce sujet dans le Journal de l'école normale ; mais ce n'est en quelque sorte que le sommaire de l'ouvrage complet qui est à faire, et dont on ne saurait trop encourager la composition.

Néanmoins le travail pratique n'en sera pas moins nécessaire, rien ne peut le suppléer. L'école de Mézières, le seul endroit où l'on exécutait ce travail d'une manière un peu suivie, n'existe plus ; et si l'école des travaux publics, où l'on a réfugié cette étude, venait à être détruite, ce serait une perte énorme pour la nation, à ne la considérer même qu'à l'égard de ce genre de connaissances.

Architecture.

L'architecture, sous la dénomination de laquelle on comprend ici toutes les constructions des travaux civils, l'architecture, dis-je, quoique exercée depuis long-temps avec succès, et illustrée par les talens de plusieurs hommes célèbres, ne forme pas encore une science dont les principes soient réunis, liés et déduits comme il convient.

Elle doit être, sous certains rapports, une branche de la géométrie descriptive ; elle se rattache par-là à la stéréotomie, qui lui sert de préliminaire indispensable. Déjà l'on conçoit les meilleures espérances de la manière dont elle sera enseignée à l'école des travaux publics, et il est bien à désirer que cette méthode se consolide : on en sentira

bientôt les heureux résultats dans tous les grands travaux que la République aura à faire exécuter.

Quant à la fortification, ce n'est pas maintenant que la nation a reconquis sa liberté, et lorsqu'elle vient de faire un emploi si formidable de tous ses moyens de défense contre les puissances de l'Europe, repoussées si glorieusement loin de son territoire, que l'on pourra mettre en doute l'utilité des places fortes, si bien démontrée par les événemens, et dont l'appui inébranlable a déjà sauvé plusieurs fois la République ; ni que l'on contestera la nécessité d'étudier un art qui a tant d'influence sur la destinée de l'État. Mais la raison suffisamment éclairée veut qu'aujourd'hui cette connaissance ne soit plus concentrée dans une seule corporation, où, malgré le mérite de la plupart de ses membres, et les importans services qu'ils ont rendus dans tous les temps, une sorte de charlatanisme peut s'introduire. C'est du moins une chose fâcheuse et nuisible, que de prêter à cette inculpation. La nécessité du secret, dont on a parlé, ne doit être applicable qu'aux moyens locaux de chaque place, de chaque frontière en particulier. Fortification.

Mais les principes généraux sont très-bons à connaître et à répandre. C'est le moyen d'avoir dans nos armées des officiers de tous les grades plus capables de disposer les troupes confiées à leur commandement, et de les faire agir avec avan-

tage. Si l'on restreint cette instruction aux seuls hommes qui doivent en faire leur profession particulière, les étrangers sont à notre niveau; car ils ont aussi des ingénieurs, des places fortes, et ils apprennent à les attaquer et à les défendre. Si au contraire nous étendons la communication de ces connaissances, la plus grande concurrence nous donnera des hommes de l'art plus habiles; ils trouveront d'autres hommes qui deviendront pour eux des juges éclairés; le gouvernement saura mieux ce qu'il doit accorder ou refuser dans cette partie; les officiers, les généraux sur-tout, en tireront le parti le plus avantageux dans leurs opérations; enfin, ce en quoi les nations rivales ne pourront pas nous imiter de long-temps, la nôtre se mettra elle-même en possession d'un de ses principaux moyens de défense, de celui qui donne le moins de prise aux chances versatiles de la fortune, qui, bien apprécié, procurera une grande économie et une grande réduction dans l'état militaire, et qui est par conséquent le plus conforme aux intérêts d'un peuple libre.

Ainsi, donner de la publicité aux principes de l'art fortifiant, l'enseigner aux élèves de l'école des travaux publics, quelle que soit leur destination future, c'est un bienfait envers les citoyens qui ne leur est pas moins important que de les avoir armés en gardes nationales au 14 juillet, et d'avoir

mis à leur portée la fabrication de leurs armes, de la poudre, et des bouches à feu.

Il est même à remarquer que les moyens conservateurs dont il s'agit ne prêtent pas aux mêmes abus. Jamais ils ne peuvent servir à exciter des dissensions intestines, ni à les ensanglanter ; ils ne peuvent au contraire que propager une douce philosophie, et vivifier toutes les branches de l'industrie.

Chimie.

La chimie est une quatrième partie de l'enseignement de l'école des travaux publics, qui s'y donne d'une manière nouvelle, et qui n'a encore rien de semblable en France. L'école de Schemnitz en Hongrie en a fourni l'idée. C'est en exécutant eux-mêmes les opérations, que les élèves apprendront une science qui est une collection si nombreuse de faits intéressans, et qu'ils apprécieront les procédés de plusieurs arts malheureusement dirigés jusqu'à présent par une routine aveugle, mais qu'ils se rendront en état d'éclairer un jour par l'application des connaissances certaines qu'ils auront prises sur les propriétés des corps. Qui pourrait calculer les améliorations qui en résulteront pour l'industrie nationale, et notamment pour les produits des mines !

Connaissances diverses.

Ajoutez à cela la pratique du lèvé des cartes, du dessin en différens genres, des notions saines sur la physique générale, une étude plus ou moins

approfondie, suivant la capacité de chacun, de l'analyse mathématique et de son application à la géométrie et à la mécanique; enfin, pour compléter tant de connaissances intéressantes, une instruction qui sera donnée aux élèves sur la structure des animaux, sur la force de ceux que l'on peut employer dans les machines, et sur la salubrité à conserver ou à rétablir dans tous les lieux, dans tous les édifices publics ou privés; vous aurez alors l'idée d'un enseignement si utile aux individus, comme à la nation, et qui est devenu plus indispensable que jamais.

Considérations sur l'instruction publique en général, qui font ressortir la nécessité de protéger l'École des travaux publics.

§. En effet, réfléchissons un moment à l'état où sont depuis la révolution les écoles en général. Tout a été détruit. Pourra-t-on facilement les rétablir? non; il ne faut pas se le dissimuler : ce ne sera que le fruit du temps, et il faut en outre des soins infinis.

On s'est formé de nouveaux préjugés à cet égard; de nouvelles erreurs ont succédé aux anciennes. On n'a pas assez songé aux moyens d'exécution. Dès que l'on veut y penser, on aperçoit d'innombrables difficultés; mais en les éludant, on s'est bercé de l'idée que cela s'arrangerait de soi-même. Funeste illusion! rien ne se perfectionne spontanément qu'à longues années; et dans une chose aussi compliquée, il faut des hommes d'un grand génie pour en débrouiller le chaos et en coordonner

les parties, pour trouver les moyens d'abréger le temps et de faire jouir promptement de quelques fruits, sans énerver la force de la reproduction.

On a voulu, avec raison, changer l'objet des études générales qui se faisaient sous l'ancien régime; mais on n'a pas vu qu'en changeant aussi la méthôde, qui consistait dans le travail même des écoliers, pour y substituer des cours qui s'écoutent avec distraction, s'oublient presque aussitôt, ou ne laissent qu'une impression légère, on s'exposait à ne plus avoir dans la génération prochaine d'hommes véritablement instruits, ni sur-tout exercés par l'habitude de travailler dès l'enfance. Et qui ne sait combien il faut d'efforts pour vaincre la paresse naturelle à cet âge, et quels maux elle peut entraîner !

Comment a-t-on pu croire que des cours d'amateurs suffiraient pour l'instruction de tous les enfans ? L'enseignement d'ailleurs doit-il être le même partout et pour tous ?

Il semble aussi qu'on n'ait songé en premier ordre qu'au besoin de lire et écrire, et que l'on n'ait pas vu celui, bien plus important pour le plus grand nombre, d'apprendre un métier et de cultiver toutes les branches d'industrie qui assurent à chacun les moyens de vivre avec plus ou moins d'aisance.

L'instruction des jeunes gens déjà formés ou prêts à l'être, n'est-elle pas encore plus pressée que

celle des enfans en bas âge ou qui vont naître? Le service du gouvernement et des agens qui en dépendent, ne doit-il pas être soutenu avant tout?

Concluons de tout ceci, que le problème de l'instruction publique appliqué à toute la France, n'est pas à beaucoup près résolu; qu'il doit être revu et examiné mûrement; que, dans l'exécution, il n'est possible de procéder que graduellement, à proportion des moyens que l'on a, et que ces moyens, par rapport à la propagation des lumières, sont malheureusement très-restreints à l'époque où nous sommes.

Or, l'École centrale des travaux publics existe; c'est la seule en France où des élèves suffisamment préparés travaillent eux-mêmes, et sous la direction d'hommes habiles, à acquérir des connaissances étendues dans les sciences exactes et dans les arts: c'est le port unique où l'on a pu mettre à l'abri plusieurs de ces connaissances précieuses qui couraient le risque d'être perdues pour la nation, ce qui l'aurait plongée pour long-temps dans une langueur bien funeste: c'est la pépinière où, avec quelques soins, on retrouvera des plantes en vigueur, pour les porter et les distribuer par-tout suivant les besoins. Il faut donc non-seulement conserver cette École suivant le vœu de son institution, mais la soutenir et la protéger de toute la force du gouvernement.

Difficultés éprouvées dans sa formation. Inconvéniens. État réel.

§. Quoique l'École centrale des travaux publics ait été conçue et combinée par une réunion d'hommes qui, presque tous, sont au premier rang parmi les savans les plus célèbres de l'Europe, on a dû s'attendre que l'exécution de leurs projets ne serait pas exempte d'inconvéniens, et que, comme il arrive toujours, la réalité ne serait pas en tout point correspondante aux plans d'après lesquels on devait se diriger. L'expérience de tous les temps apprend que lorsqu'il s'agit d'un établissement nouveau à former, sur-tout s'il n'a point de modèle, il faut distinguer une première époque dans laquelle on ne s'occupe que de création, en employant des moyens tous différens de ceux d'une seconde époque, où l'on peut reprendre les choses déjà existantes, pour les régulariser et les mieux ordonner. On se flatterait en vain d'arriver à ce second état qui comporte plus de perfection, si l'on n'accordait un certain délai pour le premier état, pendant lequel tout sort du néant successivement et avec une sorte de désordre nécessaire.

L'école des travaux publics a eu aussi sa première période dans ce genre, mais elle est parvenue au point où l'on pourrait facilement la faire passer à la seconde.

On a donc marché jusqu'ici, comme on a pu, à travers des difficultés et des obstacles multipliés. Les circonstances politiques qui ont affecté, dans

ces derniers temps, l'autorité publique et toutes les classes de citoyens, ont apporté quelque dérangement dans le service à plus d'un égard, et n'ont même pas permis d'y maintenir la police comme il était à désirer. Mais c'est sur-tout la pénurie de subsistances et le renchérissement excessif des denrées et des matières de toute espèce, qui ont occasionné le plus d'entraves. Par une suite inévitable, les constructions ont traîné en longueur, la formation des collections et des approvisionnemens est devenue beaucoup plus difficile, et, quoiqu'ayant reçu des secours particuliers de la Convention, indépendamment de leur traitement ordinaire, une partie des élèves a été obligée de renoncer à l'école, ou de demander des congés, faute de pouvoir vivre.

Malgré cela il y en a encore trois cents et quelques, ce qui est suffisant pour le moment.

Par des mesures prises récemment pour leur répartir de nouveaux secours, on espère soutenir le nombre des élèves tel qu'il est aujourd'hui, du moins pendant plusieurs mois. Ainsi on aura du temps devant soi pour fixer le régime de l'école de la manière la plus convenable aux besoins et aux vues du gouvernement.

D'ici à ce moment, il y aura à décider s'il ne faut pas refondre en une seule les écoles particu-

lières dépendantes des travaux publics, telle que celle des ponts et chaussées, et d'autres, dont l'existence n'a été prolongée que pour conserver plus de ressources à la fois.

Dispositions des élèves.

A l'égard des dispositions que manifestent les élèves, quoique les choix n'aient pas pu être aussi bons une première fois, qu'ils le deviendront dans les années postérieures, on a déjà pu reconnaître qu'il y a actuellement un tiers de très-bons sujets, parmi lesquels plusieurs font concevoir les plus grandes espérances ; un tiers environ de médiocres; enfin un autre tiers qui, soit faute d'aptitude ou d'instruction préalable, soit par l'effet de la dissipation assez ordinaire à la jeunesse, ne paraissent pas suivre avec zèle le travail de l'école, ni devoir beaucoup en profiter.

Dans cet état de choses, loin d'avoir à se plaindre de l'ensemble, on doit au contraire en être content par la proportion du bien qui s'y trouve.

Cependant dans quelque temps, par exemple à la fin de l'année d'étude, on pourra faire sortir tous ceux dans le cas du dernier tiers que je viens de désigner. On les remplacerait par de nouveaux candidats qui auraient subi l'examen d'une manière satisfaisante.

Dépenses.

Quant à la dépense, elle n'est pas à regretter si l'on considère son utilité, sa nécessité même, les produits et l'économie incalculables qui en seront

la suite ; on va voir aussi qu'elle n'est pas énorme, vu l'immensité de l'établissement.

D'après les relevés des derniers mois, on peut conjecturer que, relativement aux objets de consommations, il n'en coutera pas annuellement plus de 140,000 francs, valeurs actuelles, que l'on peut réduire au moins au dixième, c'est-à-dire à environ 14,000 livres d'autrefois.

Ces objets pourraient même être compensés, du moins en partie, par les produits des laboratoires de chimie, dont les opérations seraient dirigées en conséquence et de manière à en placer les résultats dans le commerce. Il ne serait peut-être pas impossible non plus, par la suite, de tirer parti, pour l'entretien de l'école, de quelques arts nouveaux établis d'après les découvertes que les sciences physiques y feront faire immanquablement.

D'un autre côté, il a été dépensé depuis l'origine de l'institution jusqu'au 30 floréal dernier, une somme d'environ 414,000 francs (toujours valeurs du moment) pour les premières fournitures à demeure de toutes les parties de l'établissement; 40 ou 50,000 francs suffiront pour les compléter, et ce sera une fois pour toutes.

On n'y comprend pas les frais de construction dans les bâtimens, parce qu'il s'agit seulement de la restauration d'une maison nationale (une partie du ci-devant palais Bourbon), dont quelques portions

étaient dans l'état le plus déplorable de caducité, et qui au surplus est une valeur que l'on retrouvera toujours quand on voudra. On s'est d'ailleurs sévèrement interdit toute décoration inutile ; et la simplicité de l'édifice, jointe à la vaste étendue de ses dimensions, en fait toute la beauté.

Enfin, le salaire des agens et employés y est extrêmement restreint, ainsi que leur nombre. Jugeons-en par ce qui suit. Cette dépense, reportée sur la tête des élèves, ne fait pour chacun d'eux qu'une somme de 1416 francs, y compris les 1200 que la nation leur donne, ou autrement, elle ne se monte qu'à 200 francs par an pour chacun des quatre cents élèves qui doivent être instruits à l'École. Or, il est impossible d'imaginer moins pour une réunion de maîtres de ce mérite, avec les agens nécessaires au service et à la surveillance de l'établissement.

Si la nation doit donner des appointemens aux élèves.

§. On a agité souvent, et récemment encore, la question de savoir si la nation doit payer des Élèves en même-temps qu'elle paye leur instruction. Je réponds à cela que c'est l'utilité résultante pour la nation qui doit en décider. Sans doute, elle ne doit pas se charger de ce qui se ferait bien sans son intervention ; mais voyons ce qui arriverait par rapport à l'objet que nous avons en vue ici.

Si l'on ne donne aux Élèves aucun secours pour

les faire vivre, il s'ensuivra que tous ceux qui n'ont pas des parens aisés seront forcés de quitter l'École. Or, on perdra par-là de très-bons sujets, et l'on diminuera l'espérance d'en avoir de distingués, en restreignant la classe dans laquelle ils peuvent être choisis.

Et qu'on ne croye pas que l'on parviendra sans cela à compléter les quatre cents élèves ; ce qui s'est passé cette année, où l'examen a eu lieu sur des jeunes gens, fortunés ou non, dans toute l'étendue de la France, prouve qu'on n'atteindrait pas le nombre qu'on se propose, si la munificence nationale n'aidait quelques-uns de ceux qui peuvent y prétendre par leur instruction.

Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'il est très-important de n'admettre que des Élèves suffisamment instruits ; sans cela ils ne pourraient pas suivre le travail de l'École, qui est dans un genre très-élevé. Cette condition diminue encore beaucoup les candidats.

Si on a été d'abord un peu indulgent à cet égard, il serait contraire à l'intérêt de la République de ne pas se rendre plus difficile à l'avenir.

Une autre raison qui semble appuyer la proposition de payer des Élèves, c'est la difficulté où l'on sera sans cela de les assujettir à l'ordre de l'École, et à la continuité du travail qui doit y être exécuté. Cette considération est frappante. Par quelle espèce de discipline pourrait-on retenir des jeunes gens, en

quelque sorte libres de tout engagement envers la nation, c'est-à-dire, n'étant regardés, ni comme remplissant une fonction qui les oblige, ni comme ayant un droit acquis à en exercer à leur sortie de l'École ? Sans un motif puissant d'émulation ou d'intérêt, les hommes se donnent rarement de la peine. Ne serait-il pas à craindre qu'au lieu de prendre celle d'un travail appliqué pendant trois années, et qui ne porterait avec lui que la prérogative, en général si peu appréciée, de devenir instruits, nos jeunes gens ne préférassent embrasser, dès l'âge de 15 ans, des états dont l'entrée n'est pas si difficile, qui peuvent être fort lucratifs, et qui, quelquefois, assurent toute sorte d'avantages sur ceux qui ont consacré toute leur jeunesse à l'étude. J'en pourrais citer des exemples remarquables; mais il suffit que le gouvernement donne quelqu'attention à cet objet qui en mérite effectivement de sa part.

On a dit aussi que les parens qui ont eu assez de moyens pour payer les études préliminaires de leurs enfans, en ont encore assez pour les leur faire continuer. Si cela est vrai pour plusieurs, assurément cela ne l'est pas pour tous.

Il y a des parens qui sacrifient pour l'instruction de leurs fils une portion du capital qui doit leur revenir un jour, et il faut les en louer sans doute ; mais ce sacrifice a sa limite, et pour beaucoup, il ne pourrait s'étendre jusqu'à entretenir un jeune homme à Paris pendant trois ans.

Cependant, sans ce dernier degré ajouté à ses connaissances, les premières qu'il aura acquises deviendront peu utiles ; le sort de sa vie sera manqué, et la patrie perdra des services importans.

D'ailleurs, bien des familles assez riches pour donner une éducation soignée à leurs enfans avant la révolution, se sont trouvées totalement ruinées depuis. Pour les uns, ce sont les événemens de la guerre; pour d'autres, ceux des colonies. Les condamnations, l'émigration, et d'autres fléaux en ont frappé plusieurs. Des jeunes gens ayant déjà cultivé les sciences, qui ont été réduits pour vivre à prendre des emplois dans les bureaux; d'autres, servant dans les armées comme soldats, et du moins nourris en nature, sont accourus à la voix de la Convention et ont été admis à l'École. Comment pourraient-ils s'y soutenir sans aucun traitement?

La Convention fut tellement frappée de ces considérations, sur l'exposé qui lui en fut fait il y a quatre mois, qu'elle accorda 30,000 fr. de secours extraordinaire pour quatre-vingts élèves qui en avaient le plus grand besoin. De plus, le comité de salut public, sur le renvoi par décret qui lui a été fait d'une nouvelle pétition des Élèves, vient d'autoriser à en aider environ cent trente, en leur appliquant une partie des appointemens abandonnés par ceux qui ont cru devoir se retirer de l'École, par différens motifs plus ou moins fondés.

Peut-être le moyen le plus efficace et le moins onéreux eût-il été de réunir, pour le moment, les élèves peu fortunés dans une partie de la maison des invalides, qui est à proximité, ou de tout autre que l'on aurait cru devoir préférer, et là de leur faire les fournitures en nature comme aux troupes réglées, moyennant une retenue partielle, ou même totale des 1200 fr. que la nation alloue à chacun. Il est à regretter que cette idée n'ait pas été adoptée: au reste, il en serait encore temps.

Mais, dira-t-on encore, la nation n'a pas besoin de quatre cents élèves dans cette école; ce qui suppose l'entrée de cent trente chaque année et la sortie d'un pareil nombre.

Effectivement le service des différentes sortes d'ingénieurs ne paraît guère en exiger qu'une soixantaine en tout par année, ou cent quatre-vingts pour trois ans.

Mais considérons que pour avoir cette quantité de sujets vraiment capables, il faut en faire le choix parmi un plus grand nombre qui n'auront pas tous également réussi dans leurs études.

D'un autre côté, dans quel dénuement la France n'est-elle pas maintenant d'hommes instruits de différens genres! Comment pourrait-elle former des instituteurs pour les autres écoles, et fournir des citoyens éclairés à diverses professions, en avoir pour les administrations, pour la législature même,

si l'on ne s'y prend dès-à-présent pour réparer la lacune effroyable que la révolution a laissée dans la communication des connaissances les plus utiles!

Ne perdons pas de vue deux objets également pressans relativement à l'instruction, et qui n'importent pas moins au gouvernement : 1.° de créer, comme je l'ai déjà dit, les écoles nécessaires pour lui fournir des agens capables, tels qu'il lui en faut : 2.° de mettre à couvert le dépôt des connaissances humaines ; ce qui s'opérera en fondant ou rétablissant d'abord à Paris les grandes institutions qui en concentreront les lumières dans un foyer ardent, d'où elles se répandront ensuite dans toute la France à l'aide du temps et des soins.

Ce n'est qu'à Paris qu'un tel faisceau puisse être formé pour acquérir toute sa force. Les sciences exactes et les arts se soutiennent, s'éclairent mutuellement, et la réunion des hommes du premier mérite que Paris renferme, ne permet que là d'atteindre le but que l'on doit se proposer.

Marche que l'on a tenue d'après les circonstances. Plan suivant lequel on se dirigeait. Ce qu'il faut faire encore.

§. Il a bien fallu se prêter aux circonstances pendant le cours de la révolution, et il le faut bien encore. Quoique l'École des travaux publics ne soit pas une de ces productions éphémères que l'on a vu éclore par l'enthousiasme du moment, et qu'elle n'ait pas participé à l'impétuosité des opérations dites *révolutionnaires*, il n'en a pas

moins fallu se modifier suivant les temps, se proportionner aux moyens dont on pouvait disposer. Et ces moyens étaient tellement exigus, que même à présent l'on n'a pas encore pu compléter les instituteurs et agens nécessaires, parce que les hommes éclairés sur lesquels on peut jeter les yeux, sont attachés à d'autres fonctions auxquelles ils sont également utiles. Il a fallu que quelques-uns divisassent leur temps entre plusieurs fonctions, afin de ne point paralyser d'autres services indispensables.

Ce fut d'abord pour les approvisionnemens nécessaires à la guerre que l'on employa le génie des sciences et des arts. On parvint ainsi à en conserver plusieurs des plus précieux dépositaires. Ils voulurent employer la confiance qu'ils avaient justement acquise à provoquer le perfectionnement de toutes les branches de l'industrie nationale, et à en créer de nouvelles. On travailla en même-temps à mettre à couvert le dépôt des connaissances humaines, et à en assurer la tradition. Enfin l'on espérait par-là s'acheminer au système général de l'instruction publique.

Tel est le plan que suivirent constamment quelques hommes qui, au milieu des dévastations et des cruautés dont ils furent plus d'une fois menacés eux-mêmes, employèrent leurs talens au service de la patrie avec un zèle sans exemple, comme

les succès étonnans dont leurs efforts ont été couronnés (1).

Au reste, en continuant de maintenir l'École centrale des travaux publics on ne s'engage à rien pour l'avenir, ni sur le nombre des élèves, ni quant à la dépense, ni même à l'égard du régime de l'École, du lieu où elle doit exister, de celles analogues que l'on pourrait former ou conserver, en un mot de tout ce qui a rapport à cet important établissement.

Les besoins de la République sont tels en ce genre, que, quoi qu'on fasse, on est sûr de ne pas excéder les moyens de les satisfaire. Il ne faut pas plus regretter ce qu'il en coutera pour cet objet, que s'il s'agissait de l'ensemencement des terres, ou du défrichement d'un excellent sol. Seulement, il faudra par la suite se donner une limite, se réduire convenablement, lorsqu'on aura des données suffisantes qui manquent encore pour le moment.

Je désire donc, d'après les considérations que j'ai exposées ;

1.° Que la commission des onze fasse comprendre l'École centrale des travaux publics dans une des nouvelles divisions ministérielles qui seront formées,

---

(1) Voyez, entr'autres, le rapport fait à la Convention nationale le 14 nivôse dernier, *sur les arts qui ont servi à la défense de la République, etc.*

et que l'enseignement que l'on y donne soit conservé dans son intégrité.

On pourrait la désigner alors sous le nom *d'École polytechnique.*

2.° Qu'en attendant la nouvelle organisation du gouvernement, les trois comités qui surveillent l'École conformément au décret du 7 vendémiaire, considérant que la création proprement dite de l'École est achevée, prennent un arrêté qui charge la commission des travaux publics d'en maintenir l'organisation et d'en entretenir le service, sans avoir besoin pour chaque mesure de détail de recourir à l'approbation des trois comités, avec l'obligation néanmoins de leur faire passer exactement les états décadaires de toutes les opérations.

Indépendamment de cela, les comités nommeraient, s'ils le jugent à propos, chacun un de leurs membres, pour visiter de temps en temps l'école et en suivre la marche par eux-mêmes, afin d'y exciter le zèle et d'y donner au besoin leurs avis.

Paris, 30 Prairial an 3.e

Signé C. A. PRIEUR.

Nota. Les trois Comités viennent d'ordonner, par un arrêté, les dispositions de la seconde partie des conclusions ci-dessus.